

**Fiche de Données de Sécurité**

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)  
Date d'émission: 2023-06-15 Version: 1.0

## Section 1. Identification

**Identificateur du produit :** B30 DISSOLVANT À BÉTON

**Code du produit :** OPGB30

**Autre moyen d'identification :**

**recommandé :**

**Données relatives au fournisseur :**

OPGUARD

4535, avenue Thibault (Local 6)

Saint-Hubert

Québec, Canada, J3Y 7N1

Téléphone : 450-500-0773

Opguard.com

**Numéro de téléphone en cas d'urgence :**

**450-500-0773**

**Ou appeler votre centre d'urgence médical local.**

## Section 2. Identification des dangers

**Classification :**



Corrosion cutanée, Catégorie 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Toxicité aiguë sur la santé (inhalation), Catégorie 4

**Mention d'avertissement :** Danger

**Mention de danger :**

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves. H332 : Nocif par inhalation.

**Conseils de prudence :**

P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 : Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 : S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

P363 : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu/récipient par une firme homologuée d'élimination des déchets selon les réglementations régionales.

## Section 3. Composition et information sur les ingrédients

# B30 DISSOLVANT À BÉTON

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Les produits et leur concentrations sont conservés en tant que secret industriel selon la loi sur la protection intellectuelle.

Aucun produit, composé ou mélange n'a été omis lors de la création de cette fiche signalétique. Les informations relatives au danger présenté sur cette fiche signalétique sont conformes au norme SGH.

### Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires :

S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

#### Yeux :

Rincer abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

#### Peau :

Laver les parties exposées et/ou contaminées soigneusement après manipulation.

#### Inhalation :

Amener la victime consciente à l'air frais.

#### Ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

**Indications pour les soins médicaux immédiats et traitements spéciaux requis, si nécessaires :** Traiter en fonction des symptômes.

#### Symptômes et effets aigus les plus importants :

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif par inhalation.

**Symptômes et effets chroniques les plus importants :** Aucun effet et/ou symptôme chronique connu.

### Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Inflammabilité du produit :** Ininflammable

**Point d'éclair :**

<94°C

**Température d'auto-inflammation :**

N/D

**Produits de combustion :** Sans objet

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers :**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs appropriés.

**Agents extincteurs appropriés :**

Utiliser les moyens d'extinction les plus appropriés aux matières environnantes.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

**Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence :** Évacuer la zone.

**Pour le personnel des services d'urgence :** Lunettes anti-éclaboussures, vêtements complets, gants résistants aux produits chimiques. Un appareil respiratoire autonome est recommandé afin d'éviter d'inhaler le produit. Les vêtements de protection suggérés pourraient ne pas être suffisants. Consulter un spécialiste avant de manipuler le produit.

#### Précautions relatives à l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

#### Méthode et matériaux pour l'isolation et le nettoyage :

Utiliser les outils appropriés pour ramasser le produit et le placer dans un contenant adéquat pour disposition.

# B30 DISSOLVANT À BÉTON

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Ne pas ingérer. Ne pas respirer les vapeurs. Porter les vêtements de protection appropriés. En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Conditions de sécurité relatives au stockage :

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit frais, sec et bien aéré.

### Section 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Paramètres de contrôle :

Les produits et leur concentrations sont conservés en tant que secret industriel selon la loi sur la protection intellectuelle.

Aucun produit, composé ou mélange n'a été omis lors de la création de cette fiche signalétique. Les informations relatives au danger présenté sur cette fiche signalétique sont conformes au norme SGH.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés :

Utiliser ventilation mécanique ou une hotte chimique pour éviter l'exposition.

#### Mesures de protection individuelle :

**Protection des yeux/visage :** Porter des lunettes de sécurité.

**Protection de la peau :** Porter un sarrau ou tout autre vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire :** Si la ventilation est insuffisante, choisir la protection respiratoire appropriée en fonction des niveaux et la durée d'exposition.

**Protection des mains :** Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

**État physique :** Liquide

**Couleur :** Beige limpide

**Odeur :** Faible

**Point de congélation/de fusion :** 0°C / 32°F

**Point d'ébullition :** 100°C / 212°F

**Apparence :** Limpide

**Point d'éclair :** <94°C

**Température d'auto-inflammation :** Donnée non disponible **pH :** 0.9

**Solubilité :** Complète

**Densité :** 1.15

### Section 10. Stabilité et réactivité

**Stabilité chimique :** Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

**Risque de réactions dangereuses :** Aucun prévu

**Conditions à éviter :** Matériaux incompatibles, chaleur excessive

**Matériaux incompatibles :** Bases fortes

**Produits de décomposition dangereux :** Oxydes de carbone et gaz toxiques

### Section 11. Données toxicologiques

#### Toxicité aiguë :

Les produits et leur concentrations sont conservés en tant que secret industriel selon la loi sur la protection intellectuelle.

# B30 DISSOLVANT À BÉTON

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Aucun produit, composé ou mélange n'a été omis lors de la création de cette fiche signalétique. Les informations relatives au danger présenté sur cette fiche signalétique sont conformes au norme SGH.

### **Corrosion/irritation de la peau :**

Acide glycolique : Provoque des brûlures de la peau graves

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire :**

Non applicable

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée :** Non applicable

### **Effets mutagènes sur les cellules germinales :** Non applicable

### **Cancérogénicité :** Non applicable

### **Toxicité pour le système reproducteur :** Non applicable

### **Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) :** Non applicable

### **Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétées) :** Non applicable

### **Danger par aspiration :** Non applicable

### **Voies d'entrées potentielles :**

Peau, yeux, inhalation et ingestion.

## Section 12. Données écologiques

### **Toxicité :**

Les produits et leur concentrations sont conservés en tant que secret industriel selon la loi sur la protection intellectuelle.

Aucun produit, composé ou mélange n'a été omis lors de la création de cette fiche signalétique. Les informations relatives au danger présenté sur cette fiche signalétique sont conformes au norme SGH.

### **Persistante et dégradabilité :**

Donnée non disponible

### **Potentiel de bioaccumulation :** Donnée non disponible

### **Mobilité dans le sol :** Donnée non disponible

### **Autres effets nocifs :** Donnée non disponible

## Section 13. Données sur l'élimination

### **Méthodes d'élimination :**

Éliminer ce produit en conformité avec les lois fédérales, provinciales et locales applicables. Entreposer les résidus du produit dans des contenants réglementaires. Placer les contenants dans les aires d'entreposage des déchets chimiques dangereux.

# B30 DISSOLVANT À BÉTON

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### Section 14. Informations relatives au transport

Les produits et leur concentrations sont conservés en tant que secret industriel selon la loi sur la protection intellectuelle. Aucun produit, composé ou mélange n'a été omis lors de la création de cette fiche signalétique. Les informations relatives au danger présenté sur cette fiche signalétique sont conformes au norme SGH.

TMD		
# UN : UN3265	<b>Nom d'expédition :</b> LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.	
Classe : 8	<b>Groupe d'emballage :</b> II	

DOT		
# UN : UN3265	<b>Nom d'expédition :</b> CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.	
Classe : 8	<b>Groupe d'emballage :</b> II	

IMDG		
# UN : UN3265	<b>Nom d'expédition :</b> CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.	
Classe : 8	<b>Groupe d'emballage :</b> II	<b>EMS-No :</b>

IATA		
# UN : UN3265	<b>Nom d'expédition :</b> CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S.	
Classe : 8	<b>Groupe d'emballage :</b> II	

### Section 15. Informations sur la réglementation

#### Informations générales sur le produit :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés.

# B30 DISSOLVANT À BÉTON

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### Section 16. Autres informations

**Date de préparation de la fiche d'origine :**

2021-06-08 **Version :**

1.00

**Validé par :**

Toxyscan inc. Avis

**au lecteur :**

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni Toxyscan inc., ni le fournisseur., ni aucune de leurs filiales ne peuvent assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.